



La valeur nominale d'une part sociale de la Coopérative Funéraire est de 20 euros, celle-ci ne varie pas tout au long de sa détention. La détention d'une part confère à son porteur les droits et obligations d'associé de la société. Les associés seront convoqués chaque année à l'assemblée générale. La nature et les dispositions communes et générales des assemblées sont décrites art. 23 ; art. 24 des statuts constitutifs.

Souscription

Je soussigné(e), Mme/M Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville:

Courriel :

N° de téléphone :

déclare accepter les Statuts de La Coopérative Funéraire de Nantes. Je déclare ne violer aucune norme ou réglementation en souscrivant les actions de la Coopérative.

accepte que la Coopérative Funéraire de Nantes ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.

Je déclare souscrire part(s) sociale(s) de 20 Euros de nominal chacune de ladite société, soit € au capital de la Coopérative Funéraire de Nantes SCIC SAS à capital variable de 24 940 euros, dont le siège social est domicilié 7 rue Louis Blériot 44700 Orvault.

Responsable légal Sabine Le Gonidec - Hab. Préf. 201644203 - Siret 821 753 720 00019

À l'appui de ma souscription, je verse, par chèque ce jour en numéraire la somme de Euros, représentant la libération intégrale de toutes les parts souscrites.

En souscrivant des parts sociales de la Coopérative Funéraire de Nantes, je deviens membre du collège de vote de la catégorie : Coopérateur salarié **Coopérateur usager / Citoyen engagé**
 Structure de l'ESS ou Partenaire Fondateur

Avantage Fiscal

Je suis imposable et souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :

Sur le revenu pour : parts et sur la fortune pour : parts

La Coopérative Funéraire de Nantes enverra en temps utile une attestation fiscale conformément à l'article 199 terdecies-0 A, 885-0 V bis et 885 I ter du Code Général des Impôts (CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 46 AI BIS DU CGI).

Je reconnais qu'il m'a été remis un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées au titre de ce contrat n'ont pas d'origine illicite au sens du titre VI du livre V du code monétaire et financier relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le souscripteur prend acte que la Coopérative Funéraire de Nantes pourra refuser ou suspendre des versements dont l'origine devra être éclaircie et lui demander à cet effet tout document justificatif.

Fait à Le, en deux originaux

Signature du souscripteur

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour souscription de parts de capital de 20 €, ce qui porte le total de la souscription à ... € »